



## Séminaire environnement-santé du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY)

### Restitution des échanges

27 mai 2016



1 cours de Verdun 69002 LYON  
5, rue Faidherbe 75011 Paris  
Tél. 04 78 28 15 00 / Fax. 04 78 28 17 56  
SIRET : 479 182 172 00037  
APE : 7490B

[www.pluricite.fr](http://www.pluricite.fr)



40 rue de l'acropole 34000 MONTPELLIER  
Tél. 09 51 18 38 73 / Fax. 09 56 18 38 73  
SIRET : 808 660 492 00014  
APE : 7022Z

## Interventions d'ouverture

- ◆ Intervenants :
  - Préfecture de l'Isère – Secrétaire général : M. LAPOUZE
  - Excusés : M. BONNETAIN, Préfet de l'Isère et M. ISSINDOU en déplacement.
  - DREAL – Unité départementale de l'Isère : Jean-Pierre FORAY
  
- ◆ Présentation : voir le pwpt ODJ séminaire

## Bilan et évaluation du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) et élaboration du PRSE 3

- ◆ Intervenants :
  - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : Yves EPRINCHARD
  - Région Auvergne-Rhône-Alpes : Marie-Noëlle ROUX-LEFEBVRE
  - ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Bruno FABRES
  
- ◆ Présentation : voir Bilan PRSE2 – Elaboration PRSE3

### Echanges avec la salle :

**M. SERERO – LAGGLHO** indique qu'il a participé à l'élaboration du Plan Municipal de Santé de la ville de Grenoble, mais s'étonne de n'avoir jamais entendu parler du PRSE.

Il évoque plusieurs initiatives portées au niveau local (rencontre régionale organisée par la Métropole avec les acteurs du Conseil de Développement et du CESER, rapports de la mission d'information sur l'exclusion à l'échelle de la région Rhône-Alpes, etc.) et s'interroge sur leur coordination avec le PRSE.

Il demande des précisions sur la notion de « démocratie sanitaire » évoquée lors des interventions et sur les moyens de susciter l'adhésion des habitants au PRSE.

**M. FABRES – ARS AuRA** insiste sur l'enjeu que représente, pour le PRSE 3 en cours d'élaboration, la création de dynamiques santé-environnement dans les territoires, rappelant que l'ambition du futur Plan sera à la fois de communiquer autour des enjeux de santé-environnement et de créer un cadre pour l'action régionale et locale. L'enjeu est, rappelle-t-il, d'autant plus important que les politiques locales de santé sont souvent limitées à une approche centrée sur l'« offre de soins » et développent encore trop peu d'actions en santé-environnement. Il salue l'engagement de la Ville de Grenoble à travers le Plan Municipal de Santé, comme un exemple de dynamique locale avec laquelle le PRSE 3 devra s'articuler.

Il rappelle que c'est dans ce cadre que le PRSE 3 devra participer au développement de la démocratie sanitaire, dans sa gouvernance comme dans les actions qui le composeront, et précise que les travaux concernant la gouvernance et la méthode d'élaboration du PRSE 3 sont actuellement en cours.

**Mme FLOIRAC – SEDETIAM Conseil** précise que le groupe de travail méthodologique, qui travaille actuellement sur la méthode d'élaboration du PRSE 3 inclut des têtes de réseaux associatives qui seront mobilisées pour diffuser des informations auprès de leurs adhérents et faire remonter des initiatives portées localement dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan.

**Mme BRIEUC – Ville de Grenoble, chargée de la mise en place des groupes de travail santé-environnement du Plan Municipal de Santé** rappelle que les calendriers d'élaboration du Plan Municipal de Santé et du PRSE 3 sont différents, ce dernier se trouvant encore à un stade préparatoire, alors que le Plan Municipal de Santé est actuellement en cours de mise en œuvre.

Elle souligne que la question de la territorialisation ne s'appréhende pas de la même manière au niveau d'une ville comme Grenoble, où des dispositifs de prise en compte de la parole des habitants existent déjà, et un cadre plus large comme celui du PRSE 3. Elle précise que la Ville de Grenoble a un rôle à jouer dans la remontée des informations du niveau « micro-local » en articulation avec la réflexion menée à l'échelle de la région AuRA.

**Mme. TATUR – LAGGLHO** témoigne de son expérience au sein du collectif de lutte anti-vectorielle et témoigne des difficultés rencontrées par les habitants dans l'organisation de la remontée de leurs préoccupations.

Elle s'interroge sur la création d'un observatoire des maladies neuro-dégénératives évoquée lors d'une conférence précédente. Elle rappelle l'importance de disposer d'informations sur l'état de santé des habitants au niveau local.

**M. FABRES – ARS AuRA** ne peut pas apporter davantage de précisions concernant le projet d'observatoire des maladies neuro-dégénératives. Concernant la lutte anti-vectorielle, une évaluation est actuellement en cours afin de déterminer la manière de mobiliser les parties-prenantes dans le cadre d'actions, y compris les habitants.

**M. PERSICO – CFE CGC, Vice-président de la CARSAT et membre de la CRSA** souligne le fait que le Y grenoblois constitue un nœud de circulation qui engendre du bruit et de la pollution.

**Mme. CHARPIN – APORA** interroge sur ce que recouvre le concept de « démocratie sanitaire » introduit dans le PRSE 3.

**M. FABRES – ARS AuRA** rappelle qu'en théorie, il s'agit trouver les moyens permettant aux habitants et usagers du système de santé de s'exprimer librement concernant la politique régionale de santé. Il revient sur des exemples concrets d'instances de démocratie sanitaire existantes : la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et ses commissions spécialisées, les conférences des territoires de santé en Rhône-Alpes. Il souligne l'intérêt mais également le défi que représente l'animation d'une telle démarche dans ses fonctions de mise en débat des enjeux sanitaires. Il rappelle qu'un des enjeux posés par le PNSE 3 porte sur la progression de la démocratie sanitaire et que cela devra se traduire dans la gouvernance du PRSE 3.

**M. DUTRONCY – Vice-Président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité à la Métro et animateur de la commission santé-environnement du SCOT** confirme l'intérêt de la Métropole de Grenoble pour les sujets liés à la santé-environnement, revenant notamment sur les travaux communs menés avec la Ville de Grenoble. Il souligne que la santé et l'environnement sont deux enjeux centraux pour l'agglomération, l'environnement étant un sujet plus particulièrement porté par la Métropole. Il cite l'exemple de la stratégie de protection de la biodiversité et des espaces naturels de la Métropole comme élément fondateur dans les actions portées dans le domaine de la santé-environnement, au-delà des sujets les plus fréquemment évoqués comme la qualité de l'air. Il rappelle également l'importance d'inviter et d'impliquer plus fortement les élus des territoires dans des événements similaires pour favoriser l'acculturation sur les enjeux de santé-environnement.

#### **Etat des lieux en environnement-santé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes Zoom sur le territoire du SCOT de la région urbaine grenobloise**

- ♦ Intervenants :
  - CEREMA Centre-Est : Xavier OLNy
  - ORS Rhône-Alpes : Lucie ANZIVINO
- ♦ Présentation : voir Etat des Lieux Santé Environnement

## Présentation des premiers éléments d'orientation du PRSE3 liés à l'état des lieux.

- ♦ Intervenant :
  - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : Yves-Marie VASSEUR
- ♦ Présentation : voir Premières orientations PRSE3

## Echanges sur les enjeux présentés et pistes de travail de la commission environnement-santé sur ces enjeux

- ♦ Intervenants :
  - DREAL – Unité départementale de l'Isère : Jean-Pierre FORAY
  - SEDETIAM Conseil : Estelle FLOIRAC

### Echanges avec la salle

**M. NOUVELLON – LAGGHLO** rappelle le nombre élevé de mesures du PRSE 2 (74 !) et salue l'initiative de réduire le nombre de mesures à mettre en place dans le cadre du PRSE 3. Il insiste sur l'importance de la lisibilité et de la visibilité du PRSE si l'on veut que l'implication des habitants soit une réussite. Il s'interroge sur les critères de hiérarchisation des actions du PRSE 3 et insiste sur le fait que ces critères devront être définis de manière claire et communiqués auprès des habitants.

**M. VASSEUR – DREAL AuRA** confirme que les objectifs stratégiques et opérationnels présentés à titre d'exemple sont élaborés sur la base des orientations du PNSE 3. Il précise que le travail d'élaboration du PRSE 3 est encore à conduire de façon collégiale, au regard de l'état des lieux santé-environnement et de son partage avec les territoires.

**Mme BOUSSON – Conseil de développement du Grésivaudan et formatrice dans le cadre de l'action de formation des élus locaux (PRSE 2)** souligne l'importance de la capitalisation du travail mené sur la formation des élus dans les PRSE 2 (à l'instar de ce qui s'est fait avec le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard) en termes d'acculturation des élus des petites communes face aux enjeux de santé-environnement. Dans cette optique, elle estime qu'une réflexion est à conduire sur l'approche à engager auprès des intercommunalités, qui peuvent constituer des relais territoriaux de choix.

**M. VASSEUR – DREAL AuRA** ajoute que la formation est un des leviers envisagés dans le PRSE 3 pour mobiliser des élus relais dans les territoires.

**M. FORAY – DREAL Unité départementale de l'Isère** témoigne du défi que représente l'objectif d'acculturation des habitants en matière de santé-environnement. Il rappelle les actions déjà menées par le SPPPY et le SPIRAL sur la région et souligne l'enjeu de trouver les moyens de renouveler l'intérêt des habitants pour ces questions, face au constat d'un certain essoufflement des outils mis en œuvre (les réunions publiques notamment). Il prend pour exemple les actions engagées auprès des communautés de communes et d'agglomération dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), notamment lors de la mise en place du fonds comme la prime « Air-Bois » de renouvellement des équipements de chauffage au bois les moins performants sur la Métropole de Grenoble et la Communauté de communes du Grésivaudan. Il rappelle également la création d'un club des professionnels du chauffage au bois. Sur la Métropole de Grenoble, il indique qu'un protocole de gestion des épisodes de pollution atmosphérique va être mis en place, avec pour principal levier la restriction de la circulation dans certaines zones.

**M. RIEUX – Air Rhône-Alpes** indique que le PRSE 2 était plus tourné sur l'amélioration de la connaissance des enjeux de santé-environnement, là où le PRSE 3 sera davantage dédié à l'action sur les déterminants de santé. Il souligne l'enjeu de la prise en compte dans le PRSE 3 des plans d'actions déjà existants : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), les actions des intercommunalités (prime « Air-Bois », label « Ville respirable »). Il rappelle que les leviers d'amélioration de la qualité de l'air sont en lien direct avec les pratiques individuelles (activités résidentielles et circulation), d'où l'importance d'autant plus grande de travailler avec les habitants et les collectivités.

**Mme COLLARD – SERA** pose la question des moyens qui seront mobilisés pour la mise en œuvre des actions du PRSE 3 et souligne l'importance d'avoir une lisibilité budgétaire du futur Plan.

**M. BESANÇON – Union de quartier** demande si l'on dispose d'indicateurs à l'échelle des quartiers ou de la commune, permettant notamment de mettre en lien l'état de santé avec le niveau socio-économique des habitants. Il interroge également sur la possibilité de mener une évaluation coût-efficacité des mesures du PRSE.

**M. VASSEUR – DREAL AuRA** répond que l'un des critères de hiérarchisation des actions du PRSE 3 portera sur un intérêt manifeste pour le plus grand nombre d'habitants/usagers tout en gardant un coût économique acceptable. Il confirme que les liens entre inégalités sociales de santé et exposition aux déterminants environnementaux sont en effet avérés.

**M. OLNLY – CEREMA Centre-Est** confirme que des études existent montrant les liens entre niveau socio-économique et état de santé.

**M. AUCHERE, FRAPNA** revient sur l'importance de la formation des élus locaux comme levier pour l'appropriation des liens entre santé et environnement dans les territoires. Il demande si l'on a connaissance du coût total du PRSE 2 et s'il est possible de connaître l'engagement financier total du PRSE 3.

**M. VASSEUR – DREAL AuRA** répond que le Centre Léon Bérard a été consulté sur la possibilité de renouveler la formation des élus, dans le cadre d'un partenariat pressenti avec l'EHESP de Rennes. Il précise qu'il est possible d'avoir une lisibilité sur les crédits mobilisés par la Région Rhône-Alpes, l'ARS et la DREAL dans le cadre du PRSE 2 (environ 12M€ sur la durée du Plan). Il ajoute que les mesures mises en œuvre dans le PRSE 2 ont eu un coût très variable, certaines étant plus dispendieuses que d'autres, par exemple basées sur la coordination des acteurs et qui n'ont donc pas mobilisé de moyens supplémentaires spécifiques.

**M. EPRINCHARD - DREAL AuRA** indique que des mesures du PRSE2 sont toujours en cours et seront reprises dans le PRSE3. Le coût global du PRSE2 est d'environ 12 Millions d'euros. Pour le PRSE3, nous serons vigilants quant à la hiérarchisation des actions et à la transparence sur les critères de priorisation de ces dernières.

**Mme FLOIRAC – SEDETIAM Conseil** ajoute que l'évaluation du PRSE 2 a permis de mettre en lumière qu'une partie des mesures du Plan n'avaient pas mobilisé des moyens supplémentaires à ceux existants dans les services. Des crédits spécifiques ont été mobilisés, notamment dans le cadre d'appels à projets, mais un certain nombre d'actions portaient sur la meilleure connaissance des actions existantes et le renforcement du partenariat entre les acteurs.

**M. FABRES – ARS AuRA** rappelle que l'objectif principal du PRSE est de proposer des outils pour la démultiplication des actions au niveau local.

**M. FORAY - DREAL, Unité départementale de l'Isère** indique qu'en ce qui concerne la formation, des appuis sont à rechercher auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ainsi qu'auprès des structures académiques et scolaires.

**M. VASSEUR – DREAL AuRA** précise que la déclinaison sur les territoires du PRSE permet une démultiplication en sous actions et témoigne d'une appropriation réussie par une multiplicité d'acteurs.

**M. PERSICO - CFE CGC** rappelle que l'adhésion des populations reste un enjeu fort. Si on prend l'exemple des zones à vitesse limitée à 30 km/h, l'adhésion est loin d'être unanime malgré le bien fondé du dispositif. Il y a un vrai travail d'accompagnement de ces mesures à mettre en place.

**Madame PERRIN - Chercheur, Université Grenoble Alpes métropole** interroge sur le rôle du comité scientifique évoqué lors de la présentation sur la nouvelle gouvernance du PRSE.

**Madame ANZIVINIO - ORS** indique que l'Observatoire Régional de Santé est bien composé de scientifiques ; il réalise actuellement une étude bibliographique sur les sujets abordés qui constitue un travail épidémiologique allant au delà du simple croisement de données et de la recherche de causalité.

## Pause Repas

### Intervention 1 - Qualité de l'air intérieur

#### ♦ Intervenants :

- DREAL AuRA – Service HCVD : Alexandre TAMBELLINI
- Ville de Grenoble : Hugues FRADET

#### ♦ Présentations : - Cadre réglementaire QAI et témoignage ville de grenoble

#### Echanges avec la salle :

**Mme COLLARD - SERA** souligne le travail actuellement mené par la Ville de Grenoble concernant l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Elle s'interroge sur la prise en compte des champs électromagnétiques dans ces travaux, s'agissant notamment du remplacement des équipements Wi-Fi par de la fibre optique dans les écoles primaires qui font l'objet d'une réhabilitation.

**M. FRADET – Ville de Grenoble** répond que la question des champs électromagnétiques a été intégrée à la réflexion sur le Plan Municipal de Santé. Il informe qu'un état des lieux des niveaux d'exposition est actuellement en cours dans les crèches et les écoles de la Ville. Il précise que les ERP existants sont connectés à internet via le réseau filaire, mais il rappelle les préconisations de l'Education Nationale portant sur l'équipement de certaines écoles et collèges en matériel de type « tablettes », qui nécessairement impliquerait la mise en place du Wi-Fi. Il prend l'exemple des « écoles mobiles », munies de bornes Wi-Fi de très faible puissance, dotées d'un système d'interruption.

**M.SCHAACK - LAHGLO** pose la question de l'implication de structures comme les CCAS dans nos groupes de travail. Il interroge également sur les liens entre les réflexions portées par la Ville de Grenoble sur les établissements recevant du public (ERP) et les documents de planification plus transversaux.

**M. FRADET – Ville de Grenoble** confirme que l'Education Nationale était impliquée dans le cadre du Plan Municipal de Santé, notamment sur une action de formation de préventeurs. Il rappelle l'organisation d'une formation sur l'air intérieur avec le CNFPT en 2016.

**Mme. BOUSSON - Conseil de Développement du Grésivaudan** souligne que la thématique air intérieur est celle que les élus déclarent la moins bien connaître. Ils sont pourtant fortement incités à porter des actions dans le domaine de l'économie d'énergie par exemple et les TePos (Territoires à Energie Positive) en sont un exemple. Elle s'interroge sur la possibilité et la capacité d'impliquer les élus des petites communes sur la problématique de la qualité de l'air intérieur.

**M. FRADET – Ville de Grenoble** confirme l'enjeu d'information et d'implication des petites communes sur ces questions et prend l'exemple de réunions d'information organisées en partenariat avec la Maison de la nature et de l'environnement et de l'ALEC. Il souligne toutefois les freins représentés par le manque de moyens que ces communes peuvent mobiliser sur des actions en lien avec la qualité de l'air intérieur. Il s'interroge sur la possibilité d'inclure une mission d'information et de soutien aux petites communes dans les travaux de la commission environnement-santé du SPPPY.

**M. RIEUX – Air Rhône-Alpes**, rappelle que des formations à destination des élus sont organisées avec l'association SERA sur la qualité de l'air intérieur. Une formation est organisée à destination des élus de l'Isère le 7 juin aux archives municipales de Grenoble.

## Intervention 2 – Bruit environnemental

### ♦ Intervenants :

- CEREMA : Xavier OLNLY
- ACOUCITE : Bruno VINCENT

### ♦ Présentations : Le bruit dans l'environnement et témoignage ACOUCITE

### Echanges avec la salle :

**Mme TATUR – Union de Quartier** souligne que les cartes du bruit sur le Y grenoblois n'incluent pas les nuisances sonores induites par la présence d'héliports et s'interroge sur la raison de leur absence. Elle propose que le PRSE 3 puisse inclure une mesure sur ce point.

**M. VINCENT – Acoucity** répond qu'il ne s'agissait pas, à l'époque de la production de ces cartes, d'une source de bruit identifiée dans la Directive européenne de 2002. Il souligne que le problème est celui de l'impossibilité de modéliser la gêne occasionnée par les hélicoptères au regard du caractère aléatoire de leur utilisation dans le cadre des activités de sécurité civile.

**M. BESANÇON – Union de quartier** pose la question de la prise en compte des éoliennes industrielles.

**M. OLNLY – CEREMA** répond qu'il existe un groupe de travail de l'ANSES sur le sujet chargé de l'évaluation de la gêne générée par ces équipements.

**M. AUCHERE - FRAPNA** s'interroge sur la prise en compte des bruits d'ambiance, notamment dans les musiques d'ambiance dans grandes surfaces et magasins.

**M. OLNLY – CEREMA** répond qu'il existe une réglementation ERP qui fixe des limites et des normes en la matière, mais qui n'est malheureusement pas toujours suffisante pour imposer le respect de ces normes.

La question des souffleurs électriques utilisés pour le nettoyage des rues, qui représentent une source importante de bruit et de poussières dans l'atmosphère, est également posée. La gêne entraînée notamment pour les personnes travaillant à proximité est importante. Elle interroge également sur la bonne prise en compte des multi expositions au bruit et au caractère cumulatif de ces expositions.

Un groupe de réflexion « habitants », actuellement animé par la Ville de Grenoble, a identifié ce problème parmi d'autres, comme pouvant susciter une action particulière.

**Mme. TATUR – LAGGHLO** interroge sur la nécessité de la prise en compte des multi expositions au bruit et à leur caractère cumulatif.

### Intervention 3 – Qualité de l'air extérieur

♦ Intervenants :

- Air Rhône-Alpes : Camille RIEUX
- INSERM : Johanna LEPEULE
- DREAL – Unité départementale de l'Isère : Agnès VUKOVIC

♦ Présentations : Qualité de l'air extérieur

**Echanges avec la salle :**

**Mme TATUR - LAGGHLO** s'interroge sur la prise en compte des liens entre le diabète de type 2 et les perturbateurs endocriniens

**Mme LEPEULE - INSERM** précise qu'elle ne travaille pas sur le diabète de type 2 et n'a pas d'informations sur cette problématique en particulier.

**Mme ANZIVINO** – ORS Rhône-Alpes précise que les indicateurs portant sur les perturbateurs endocriniens ne sont pas disponibles actuellement.

### Quelles pistes de travail sont à retenir pour la commission environnement-santé ?

♦ Intervenant :

- DREAL – Unité départementale de l'Isère : Jean-Pierre FORAY
- Au regard des échanges tout au long de la journée, il apparaît que le SPPPY peut servir de terrain d'expérimentation pour le PRSE 3. La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'un important travail de la Ville de Grenoble mais de telles initiatives ne couvrent pas l'intégralité du Y grenoblois. Il est important de favoriser un regroupement des collectivités pour que ces actions puissent se généraliser. La formation et la sensibilisation en direction des élus et agents des collectivités ainsi que des enfants est également à développer. Il nous appartient maintenant de faire le bilan de cette journée et des réflexions engagées dans le cadre de l'étude de zone du Sud grenoblois avant de se réunir à nouveau à l'automne 2016.

### Intervention de la région Auvergne-Rhône- Alpes sur les thèmes de la journée

♦ Intervenant :

- Commission organique Environnement, Développement Durable, Energie de Région Auvergne-Rhône-Alpes : Michèle CEDRIN
- L'intérêt porté par la Région aux problématiques santé environnement est attesté par ma présence, bien que l'opérationnalisation de ces enjeux reste à définir. La santé environnementale est inscrite à l'actuel contrat de plan Etat Région.

Il convient d'agir de manière coordonnée entre le niveau local et le niveau régional car les actions isolées ne sauraient avoir des impacts satisfaisants. La transversalité est le maître mot de l'action en matière d'environnement et plus particulièrement de la qualité de l'air. De nombreux secteurs sont également à considérer, tels que le bâtiment (par le biais de la rénovation thermique et énergétique), la biodiversité (pour la protection des espèces), les transports, l'agriculture et le développement des énergies renouvelables. La gouvernance du PRSE 3 fait l'objet d'un travail collectif et collaboratif qui intègre les retours d'expérience de contrats locaux de santé. Je relaierai vos préoccupations au niveau des autres conseillers régionaux.

## Conclusion de la journée

### ♦ Intervenants :

- **DREAL AuRA : Yannick MATHIEU**
- Cette journée a réuni des « sachants » et des personnes impliquées dans les enjeux présentés. Elle a donné lieu à des interventions de qualité, claires avec des exemples concrets nourris. Certes, nous étions peu nombreux mais la dynamique impulsée aujourd'hui est à poursuivre ; On observe une forte mobilisation notamment citoyenne. Cette mobilisation est à prolonger dans nos structures que sont l'Etat et les collectivités. La question qui ressort de cette journée et synthétise en quelque sorte nos échanges pourrait être la suivante : **comment construisons-nous nos villes et nos territoires ?** Cette question lie à la fois les thématiques de planification et d'exposition aux nuisances. La réponse à cette question relève du challenge, à relever ensemble.
- Remerciements.